



Une association pour
ré-agir au féminin

“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John-Stuart MILL

v/réf LS/VF/N°57

Lyon, le 20 février 2007

Monsieur,

A la lecture de votre réponse en date du 7 février, nous pensons aux femmes fouettées, battues, lapidées, égorgées parce qu’elles refusent de porter ce signe d’oppression. « J’arracherai le voile, même si on me l’enfonçait avec des clous » (une jeune fille algérienne, émission Théma sur Arte).

Nous pensons également aux fillettes en France à qui on fait croire qu’elles sont sources de désordre et doivent porter « le foulard islamique » dans l’espace public en tant que représentantes de « l’honneur de la famille ».

Vous êtes surpris « d’être trop peu saisi de cas de discrimination dont sont victimes les femmes ». Nous vous rappelons que l’égalité en droit des 2 formes que revêt l’espèce humaine est un principe constitutionnel. Les femmes ne se considèrent pas comme des victimes et ne demandent pas la charité.

En cas de déni de droit, nous agissons auprès des Tribunaux de la République, comme nous l’avons fait lorsque M. Bouziane, imam, prétendait légitimer des violences envers les femmes en s’appuyant sur des textes religieux. Il a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et 2000 € d’amendes, par la Cour d’Appel de Lyon. Son pourvoi en cassation a été rejeté. Citer des parties du Coran qui portent atteinte aux droits fondamentaux des femmes est condamnable.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l’expression de notre considération.

Pour le conseil d’administration
Michèle Vianès
Présidente

Monsieur Louis Schweitzer
HALDE
11 rue Saint Georges
75009 Paris